JUDICIAIRES ET LÉGALES

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site
www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022, soit 0,183 € ht le caractère.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

RÉGION NORMANDIE

Renouvellement de la charte du Parc naturel régional Normandie-Maine

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du président du Conseil régional de Normandie n° A-23-ENV-1, en date du 3 avril 2023 il sera procédé à l'organisation d'une enquête publique relative au renouvellement de la charte du Parc naturel régional Normandie-Maine en application des dispositions de l'article L.333-1 du Code de l'environnement, du mardi 2 mai à 10h au vendredi 9 juin à 17h.
Le projet de Charte du Parc naturel régional Normandie-Maine détermine pour le territoire du Parc naturel régional et ce pour une durée de 15 ans les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en oeuvre. Elle traduit la volonté des signataires de travailler solidairement pour assurer une gestion cohérente, durable et concertée du développement de leur territoire.
L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers. Elle est organisée conformément au Code de l'environnement, et notamment de ses articles L.123-1 et suivants, R.123-4 et suivants, L.333-1 et suivants et R.333-1 et suivants.
Cette enquête se déroule sur les communes du périmètre du projet de Parc naturel régional Normandie-Maine suivantes :
- département de la Manche : Barenton, Ger, Mortain-Bocage, Saint-Cyr-du-Bailleul, Saint-Georges-de-Rouelley,
- département de la Mayenne : Ambrières-les-Vallées, Boulay-les-Ifs, Champfrémont, Couptrain, Gesnes, La Pallu, Lassay-les-Châteaux, Le Housseau-Brétignolles, Lignières-Orgères, Neuilly-le-Vendin, Pré-en-Pail-Saint-Samson, Ravigny, Rennes-en-Grenouilles, Saint-Calais-du-Désert, Saint-Cyr-en-Pail, Saint-Pierre-des-Nids, Sainte-Marie-du-Bois, Thubœuf, Villepail, Vimartin-sur-Orthe,
- département de l'Orne : Aunay-les-Bois, Avrilly, Bagnoles-de-l'Orne-Normandie, Beauvain, Boischampré, Boitron, Bursard, Carrouges, Céaucé, Chahains, Champsecret, Ciral, Colombiers, Coulonges-sur-Sarthe, Cuissai, Domfront-en-Poiraie, Dompierre, Ecouves, Essay, Francheville, Gandelain, Hauterive, Héloup, Joué-du-Bois, Juvigny-Val-d'Andaine, La Bellière, La Chapelle-près-Sées, La Chaux, La Coulonche, La Ferrière-aux-étangs, La Ferrière-Bechet, La Ferrière-Bochard, La Ferté-Macé, La Lande-de-Goult, La Motte-Fouquet, La Roche-Mabile, Lalacelle, Laleu, Larré, Le Bouillon, Le Cercueil, Le Champ-de-la-Pierre, Le Ménil-Broût, Le Ménil-Scelleur, Les Monts-d'Andaine, Les Ventes-de-Bourse, Lonlay-l'Abbaye, L'Orée-d'Ecouves, Magny-le-Désert, Mantilly, Marchemaisons, Méhoudin, Ménil-Erreux, Mieuxcé, Mortrée, Neauphe-sous-Essai, Neuilly-le-Bisson, Pacé, Passais Villages, Perrou, Rives-d'Andaine, Rouperroux, Saint-Aubin-d'Appenai, Saint-Bômer-les-Forges, Saint-Brice-en-Passais, Saint-Céneri-le-Gérei, Saint-Denis-sur-Sarthon, Saint-Ellier-les-Bois, Sainte-Marguerite-de-Carrouges, Sainte-Marie-la-Robert, Saint-Fraimbault, Saint-Germain-du-Perron, Saint-Gilles-des-Marais, Saint-Julien-sur-Sarthe, Saint-Léger-sur-Sarthe, Saint-Mars-d'Egrenne, Saint-Martin-des-Landes, Saint-Martin-l'Aiguillon, Saint-Nicolas-des-Bois, Saint-Ouen-le-Brisoult, Saint-Patrice-du-Désert, Saint-Roch-sur-Egrenne, Saint-Sauveur-de-Carrouges, Sées, Tanville, Tessé-Froulay, Torchamp, Rânes, Le Mêle-sur-Sarthe,
- département de la Sarthe : Aillières-Beauvoir, Ancinnes, Assé-le-Boisne, Bourg-le-Roi, Chenay, Crissé, Douillet-le-Joly, Le Grez, Les Aulneaux, Livet-en-Saosnois, Louzes, Mont-Saint-Jean, Moulins-le-Carbonnel, Neufchâtel-en-Saosnois, Pezé-le-Robert, Rouessé-Vassé, Saint-Georges-le-Gaultier, Saint-Léonard-des-Bois, Saint-Longis, Saint-Paul-le-Gaultier, Saint-Rémy-de-Sillé, Saint-Rémy-du-Val, Sillé-le-Guillaume, Sougé-le-Ganelon, Villaines-la-Carelle, Villeneuve-en-Perseigne.
Le siège de l'enquête publique, lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée, est fixé à la Maison du Parc naturel régional Normandie-Maine, sis Le Chapitre, CS 80005, 61320 Carrouges cedex.
La commission d'enquête, désignée par le tribunal administratif de Caen en date du 10 février 2023, est composée des membres suivants M. Marcel Vasselin (président), M. Jean-Claude Thomas (titulaire) et M. Gérard Fuseau (titulaires).
Le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables aux enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement. La liste des pièces constitutives du dossier est détaillée dans l'arrêté d'ouverture de l'enquête.
Conformément à l'article R.123-12 du Code de l'environnement, les maires de chacune des communes du territoire ont été informés des adresses des sites internet où l'intégralité du dossier soumis à enquête publique peut être téléchargé. En complément, et à la demande expresse de ces communes, un exemplaire du dossier peut être adressé sous format numérique.
Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :
Dans le registre dématérialisé ouvert à cet effet à l'adresse :
https://www.registre-numerique.fr/pnr-normandie-maine du mardi 2 mai 2023 à 10h au vendredi 9 juin à 17h. Ces observations pourront être consultées par toute personne sur tout poste informatique à partir du site internet du registre dématérialisé également accessible à partir des sites internet :
- du Conseil Régional de Normandie
(https://www.normandie.fr/parcs-naturels-regionaux#enquete),
- du Conseil Régional des Pays de la Loire
(https://www.paysdelaloire.fr/pnr-normandie-maine),
- du Parc naturel régional Normandie-Maine
(https://www.parc-naturel-normandie-maine.fr/enquete-publique.html).
Par courrier adressé à «M. le Président de la Commission d'enquête du Projet de charte révisée du Parc naturel régional Normandie-Maine» sis Le Chapitre, CS 80005, 61320 Carrouges cedex, du mardi 2 mai à 10h au vendredi 9 juin à 17h (cachet de la Poste faisant foi) ou par voie numérique à l'adresse :
pnr-normandie-maine@mail.registre-numerique.fr
Au siège de l'enquête publique à la Maison du Parc naturel régional Normandie-Maine, sis Le Chapitre, CS 80005, 61320 Carrouges cedex, où seront mis à disposition du public un dossier d'enquête publique et un registre d'enquête en version papier, sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête mais également un poste informatique permettant l'accès au dossier d'enquête en version numérique et au registre dématérialisé.
Dans les lieux et aux jours et horaires ci-dessous où seront mis à disposition du public un dossier d'enquête publique et un registre, tous deux en version papier :
Maison du Parc naturel régional Normandie-Maine, Le Chapitre, 61320 Carrouges, du lundi au dimanche de 10h à 18h, permanences :
- mardi 2 mai 2023 : 10h à 13h,
- samedi 27 mai 2023 : 14h à 17h,
- vendredi 9 juin 2023 : 14h à 17h.
Mairie de Mortain-Bocage, rue du Xlle-Arrondissement, BP 7, Mortain, 50140 Mortain-Bocage, lundi et vendredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 18h, du mardi au jeudi : 8h30 à 12h / 13h30 à 16h30, permanences :
- mardi 9 mai 2023 : 9h à 12h,
- mercredi 31 mai 2023 : 8h30 à 11h30.
Mairie de Passais, 2, place des Justes Passais la Conception, 61350 Passais-Villages, du lundi au jeudi : 8h30 à 12h / 14h à 17h, le vendredi : 8h30 à 12h / 14h à 16h30, permanences :
- mardi 9 mai 2023 : 14h à 17h,
- vendredi 2 juin 2023 : 14h à 17h.
Mairie de Domfront-en-Poiraie, place de la Poirie, BP 59, Domfront, 61700 Domfront-en-Poiraie, du lundi au jeudi : 8h45 à 12h30 / 13h30 à 16h45, le vendredi : 8h45 à 12h / 13h30 à 16h45, permanences :
- mardi 23 mai 2023 : 13h30 à 16h30,
- vendredi 2 juin 2023 : 9h à 12h.
Mairie de La Ferté-Macé, place de la République, 61600 La Ferté-Macé, du lundi au vendredi de 9h à 12h / 14h à 17h.
Mairie de Bagnoles-de-l'Orne-Normandie, Château Hôtel de Ville All. Alois Monnet, 61140 Bagnoles-de-l'Orne, du lundi au vendredi : 9h à 12h30 / 14h à 17h, les 1er samedi du mois de 9h à 12h30, permanences :
- mercredi 24 mai 2023 : 9h30 à 12h30,
- mercredi 31 mai 2023 : 14h à 17h.
Mairie de Sées, place du Général-de-Gaulle, BP 36, 61500 Sées, du lundi au vendredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30, le samedi : 9h à 12h, permanences :
- mercredi 17 mai 2023 : 14h à 17h,
- samedi 3 juin 2023 : 9h à 12h.
Mairie de Le Mêle-sur-Sarthe, 21, rue de Libcany, 61170 Le Mêle-sur-Sarthe, du lundi au mercredi : 8h30 à 12h15, le jeudi : 8h30 à 12h15 / 17h à 19h, le vendredi de 9h à 12h15, permanences :
- jeudi 25 mai 2023 : 9h à 12h,
- mardi 6 juin 2023 : 9h à 12h.
Mairie de Lassay-les-Châteaux, 18, place du 8-Mai-1945, BP 18B, 53110 Lassay-les-Châteaux, du lundi au mercredi et vendredi : 8h30 à 12h / 14h à 17h, le jeudi : 8h30 à 12h, les 1er et 3e samedi du mois : 8h30 à 12h00.
Mairie d'Ambrières-les-Vallées, 6, place du Château, 53300 Ambrières-les-Vallées, le lundi de 13h30 à 17h, du mardi au vendredi : 8h45 à 12h / 13h30 à 17h, permanences :
- vendredi 5 mai 2023 : 14h à 17h,
- mardi 30 mai 2023 : 14h à 17h.
Mairie de Pré-en-Pail-Saint-Samson, 2, place de la République Pré en Paille, 53140 Pré-en-Pail-Saint-Samson, du lundi au vendredi : 8h30 à 12h15 / 15h à 17h30, le samedi : 10h à 12h.
Mairie de Saint-Pierre-des-Nids, 21, rue du Dr-Poirier, 53370 Saint-Pierre-des-Nids, du lundi au mercredi et le vendredi : 9h à 12h / 15h à 17h, le jeudi : 15h à 18h00 permanences :
- lundi 15 mai 2023 : 9h à 12h,
- jeudi 1er juin 2023 : 15h à 18h.
Mairie de Sougé-le-Ganelon, 4, place de l'Église, 72130 Sougé-le-Ganelon, lundi et jeudi : 9h à 12h / 14h à 17h, mardi, vendredi et samedi : 9h à 12h.
Mairie de Sillé-le-Guillaume, place de la Résistance, BP 41, 72140 Sillé-le-Guillaume, du lundi au mercredi : 8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h30, le jeudi : 8h30 à 12h30, le vendredi : 8h30 à 12h30 / 13h30 à 16h30, permanences :
- lundi 15 mai 2023 : 14h30 à 17h30,
- jeudi 1er juin 2023 : 9h30 à 12h30.
Mairie de Villeneuve-en-Perseigne, 16, rue de la Forêt-de-Perseigne, La Fresnaye-sur-Chédouet, 72600 Villeneuve-en-Perseigne, lundi : 9h à 12h, mardi : 9h à 12h / 13h à 18h, mercredi de 9h à 12h / 13h à 17h30, jeudi et vendredi : 9h à 12h / 13h à 17h, permanences :
- jeudi 25 mai 2023 : 14h à 17h,
- mardi 6 juin 2023 : 14h à 17h.
Mairie de Neufchâtel-en-Saosnois, 3, place Maxime-Boisseau, 72600 Neufchâtel-en-Saosnois, lundi : 14h à 17h, mardi et mercredi : 14h à 18h, jeudi : 9h à 12h.
Au moins un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public afin de présenter le dossier et de recevoir les observations du public sur le projet de Charte du Parc aux jours et horaires ci-dessus.
En vue de permettre leur lecture par le public, les observations adressées par courrier postal ou par voie électronique, ainsi que les observations écrites reçues par un membre de la commission d'enquête seront annexées au registre d'enquête mis à la disposition du public au siège de l'enquête ainsi qu'au registre dématérialisé dans les meilleurs délais. Par ailleurs, pour une information complète du public, les observations reçues sur les registres papier dans les différents lieux d'enquête seront annexées au registre dématérialisé dans les meilleurs délais.
Toutes informations sur cette enquête peuvent être obtenues auprès de la Région Normandie à l'adresse suivante : Abbaye-aux-Dames, place Reine-Mathilde, CS 50523, 14035 Caen cedex 1, par mail à l'adresse :
pnr-normandie-maine@mail.registre-numerique.fr ou par téléphone au 02 31 06 96 25.

MARCHÉS PUBLICS :
AUTANT DE PLATEFORMES QUE D'ACHETEURS !!

LACENTRALEDESMARCHÉS.COM
Votre prochain marché est ici

1 SEUL SITE
POUR COLLECTER LES ANNONCES
ET LES CAHIERS DES CHARGES

OFFRE SPÉCIALE
fête des mères et des pères

Le Maine Libre

Offrez (vous) un abonnement !

50€ pour 3 mois

Chaque jour, votre journal livré chez vous avant 7h30.
INCLUS, un accès numérique à partager avec 4 de vos proches.

Envoyez le bon sans affranchir à :
Service Clients
Libre réponse 94114
35099 Rennes Cedex 9

02 43 83 72 77
(prix d'un appel local)
du lundi au vendredi de 8h à 18h
CODE : S231MFDM/AP3C

Gagnez du temps :
abo.lemainelibre.fr/bonnefete

AP3C

OUI, je souhaite m'abonner au Pack famille Le Maine Libre :

Pendant 3 mois 7j/7, le journal papier livré à domicile pour 50 € au lieu de ~~121,20 €~~*, soit 58 % de réduction.
INCLUS, un accès aux contenus numériques à partager avec 4 proches de mon choix.

C231MFDM

Je complète mes coordonnées ou celles du bénéficiaire
☐ Mme ☐ M.
Nom
Prénom
Adresse
CP Ville
Tél.
Email
Je laisse mon email pour bénéficier des contenus numériques.

Je règle 50 € par :
☐ chèque bancaire ou postal à l'ordre du Maine Libre
Date et signature obligatoires :

Vous préférez régler par carte bancaire ? Rendez-vous sur abo.lemainelibre.fr/bonnefete

*Voir conditions sur abo.lemainelibre.fr/bonnefete. Début de l'abonnement à partir du 5 juin 2023.
Vos données personnelles font l'objet de traitements informatiques de la part de la société Le Maine Libre et sont utilisées notamment pour gérer votre abonnement, vous informer sur nos produits et services analogues ainsi qu'à des fins de relations commerciales. Elles seront conservées 3 ans après la fin de votre contrat sauf dispositions légales contraires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement par email à « pdp@sipa.ouest-france.fr » ou par courrier à « DPO SIPA Ouest-France - 10, rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 9 » ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL. Société Le Maine Libre - SA au capital de 1 029 375 € - 28/30 place de l'Eperon - 72000 Le Mans - RCS Le Mans 575 650 403. IDU FR233738_03KYML. © istock.